



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense et usage

Question écrite n° 74546

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la défense parue dans le « rapport 2001 au Parlement sur l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française » selon laquelle « dans les organisations militaires, en particulier l'OTAN et dans les opérations militaires à l'étranger impliquant les forces françaises, notre langue tend à disparaître ». Il souhaiterait connaître son sentiment à l'encontre de cette constatation et aimerait savoir si son ministère entend prendre des mesures favorisant l'emploi du français dans les relations internationales et dans les opérations militaires dans lesquelles sont engagées des forces françaises.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74546

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1621